SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GABRIEL PERI (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Gabriel Péri par la société DSD RENOV – 14 rue Auguste Neveu – 92500 Ruel Malmaison, agissant pour le compte de M. Renaud Joutard – 76 rue Gabriel Péri – 94200 Ivry-sur-Seine (isolation thermique extérieure)

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** au droit du n°76 à compter du **13 novembre 2023** à **9 heures** jusqu'au **14 novembre 2023** à **18 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement côté pair soit un linéaire de 15 mètres,**
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** au droit du n°76 à compter du **15 novembre 2023** à **9 heures** jusqu'au **31 décembre 2023** à **18 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement côté pair soit un linéaire de 10 mètres** afin d'y installer une benne.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société DSD RENOV – 14 rue Auguste Neveu – 92500 Ruel Malmaison.

FAIT EN MAIRIE, LE 07 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 08 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon